

Prix Ramsar pour la conservation des zones humides Lauréats 1999

Catégorie: Coalitions gouvernementales/non gouvernementales

Pacific Estuary Conservation Program, Canada

Depuis sa création, en 1987, le Pacific Estuary Conservation Program (Programme de conservation des estuaires du Pacifique) a excellé dans le sens de son but, à savoir, la conservation de l'habitat estuarien des côtes de la Colombie britannique, au Canada, et garantir son utilisation durable à long terme.

Bien qu'ils représentent moins de 3 pour cent du littoral de la Colombie britannique, ces estuaires sont utilisés par 80 pour cent de la faune sauvage côtière. Ils comportent des zones d'importance nationale et internationale, et sont des aires de repos et de nourrissage importantes sur la voie de migration du Pacifique. La conservation et l'utilisation durable de ces estuaires posent un véritable défi étant donné qu'ils se trouvent dans la région qui connaît l'expansion la plus rapide du Canada.

Le Pacific Estuary Conservation Program est une coalition de cinq organismes de droit public et de trois organisations de conservation non gouvernementales, qui visent à préserver l'habitat estuarien par des acquisitions de terrains, la création de réserves naturelles et la gestion avisée des terres en mains privées. En coordonnant les efforts de ses membres, en canalisant leur énergie et en mettant en commun des ressources financières et techniques, le Programme a réussi à acquérir 1515 hectares et à entamer la désignation de 45 000 hectares d'habitat estuarien et intertidal à des fins de conservation. S'il a atteint son objectif, à savoir, préserver l'habitat et garantir son intégrité biologique, c'est grâce à des méthodes axées sur la collectivité et à des stratégies novatrices qui servent désormais de modèle à d'autres actions allant dans le même sens.

Catégorie: Personnes

Le Prix Ramsar pour la conservation des zones humides 1999 est attribué conjointement à deux personnalités exceptionnelles, M. Victor Pulido, Pérou et le Professeur Vitaly G. Krivenko, Fédération de Russie.

Victor Pulido, Pérou

Chef de file du mouvement de la conservation des zones humides au Pérou depuis une vingtaine d'années, Victor Pulido a oeuvré sans relâche, d'abord en qualité de fonctionnaire du Gouvernement péruvien et ensuite, en tant que simple citoyen, pour promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides du Pérou. Le Prix Ramsar pour la conservation des zones humides est décerné à M. Pulido en hommage à une existence vouée à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides, malgré des conditions socio-économiques difficiles.

Les travaux techniques de Victor Pulido ont constitué le point de départ de la désignation de sites Ramsar au Pérou. Dans les années 80, alors qu'il occupait le poste de Directeur des aires protégées, il a obtenu un statut de protection pour plusieurs sites, y compris le site Ramsar de Lagunas de Mejía. Il a publié trois livres et plus de 60 ouvrages sur les espèces menacées et les zones humides, notamment le bulletin *El Volante Migratorio*.

En dépit d'une situation socio-économique difficile, Victor Pulido a créé le Programme pour les zones humides du Pérou, véritable modèle de coopération entre le public, le secteur privé et les universités. Ce programme, qu'il dirige depuis 1992 et qui fait aussi office de Comité national Ramsar pour le Pérou, a contribué de manière significative à la conservation des zones humides du Pérou, notamment grâce à l'élaboration d'une Stratégie nationale pour les zones humides. On mentionnera également que ce programme constitue un véritable modèle de gestion pluridisciplinaire participative des zones humides.

Professeur Vitaly G. Krivenko, Fédération de Russie

Le Prix Ramsar pour la conservation des zones humides est décerné au Professeur Vitaly Krivenko pour rendre hommage à l'œuvre d'une vie, consacrée inlassablement à la promotion de la conservation des zones humides et des oiseaux d'eau, en dépit du manque de ressources et d'autres difficultés. Scientifique de renommée internationale, le Professeur Krivenko a réalisé des travaux scientifiques majeurs sur les oiseaux d'eau et leurs migrations, qui ont notamment abouti à la désignation de plusieurs aires de conservation de la nature dans la Fédération de Russie, au nombre desquelles figurent 35 sites Ramsar. Ses travaux scientifiques sur la succession écologique ont servi de cadre à la gestion de la succession dans les zones humides. Le Professeur Krivenko a apporté une contribution de taille à la théorie de la dynamique à court et à long terme des conditions climatiques et hydrologiques des zones continentale de l'hémisphère Nord ; on lui doit également la conception héliobiologique des modifications à long terme des effectifs des populations animales, ainsi que la théorie de la dynamique cyclique des zones importantes pour les oiseaux d'eau, autant d'idées qui ont contribué à l'élaboration de stratégies de conservation pour les zones humides de Russie et leur diversité biologique.

Etant donné la superficie de la Fédération de Russie - 4,8 fois celle de l'Europe occidentale et orientale - l'application nationale d'une convention relative à l'environnement telle que celle de Ramsar pose un défi majeur. Le Professeur Krivenko a joué un rôle instrumental dans la désignation de 35 sites Ramsar en 1994. Ses travaux scientifiques ont en effet servi de base à la législation sur la protection de la nature, qui devait aboutir à la désignation de ces sites pour inscription sur la Liste Ramsar. Depuis lors, il œuvre à l'établissement de cadres de gestion pour ces sites et à la coordination d'études menées sur l'ensemble du territoire de la Fédération, en vue d'identifier de nouveaux sites dans un proche avenir.

Enseignant zélé, le Professeur Krivenko a aussi créé sa propre école, dans laquelle il propose une formation pluridisciplinaire comprenant l'hydrologie, la climatologie, la zoologie et l'économie de la conservation.

Catégorie: Organisations non gouvernementales

Le Prix Ramsar pour la conservation des zones humides 1999 a été décerné conjointement à deux organisations non gouvernementales, la Société pour la protection de Prespa, Grèce et la Lake Naivasha Riparian Association, (Association des riverains du lac Naivasha), Kenya.

Société pour la protection de Prespa, Grèce

Les activités de la Société pour la protection de Prespa constituent un exemple remarquable et novateur de gestion des zones humides et de coopération à l'échelle locale, nationale et internationale à la gestion durable d'un site Ramsar dont la situation était autrefois suffisamment préoccupante pour justifier son inscription au Registre de Montreux de la Convention de Ramsar. Il convient de noter que le principal objectif à long terme de la SPP est de rétablir une harmonie entre l'homme et la nature dans cette région.

Prespa est situé au nord-ouest de la Grèce, à la frontière avec l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ce site comporte deux lacs, Mikri Prespa et Megali Prespa, ainsi que les versants boisés des montagnes environnantes. Il est réputé pour sa beauté naturelle, sa grande diversité biologique, et ses populations d'oiseaux d'eau rares. Il comporte en outre des biens culturels remarquables (monuments byzantins, exemples d'architecture traditionnelle et autres curiosités). Le site Ramsar de « Mikri Prespa », qui couvre environ 5000 hectares, a été inscrit sur la Liste des zones humides d'importance internationale en 1975. L'ensemble de la région a été classé Parc national et Site exceptionnel du point de vue de la beauté naturelle.

Fondée en 1991, la Société pour la protection de Prespa (SPP) est une fédération qui regroupe sept organisations de protection de l'environnement de Grèce et trois d'autres régions d'Europe. Elle a pour mission de conserver le milieu naturel et le patrimoine culturel de Prespa, ainsi que de promouvoir son développement durable. Placées sous la responsabilité de scientifiques vivant sur place, les activités de la SPP sont menées par des habitants de la région formés par la SPP.

Au nombre des réalisations de la SPP figurent, à ce jour :

- Des activités de conservation, notamment pour sauver la colonie reproductrice de pélicans frisés (*Pelicanus crispus*), et un plan d'action pour une espèce ichtyologique endémique. Ces activités ont été menées parallèlement à des campagnes d'information et des initiatives visant à proposer des activités économiques de remplacement aux communautés locales affectées par ces mesures de conservation.
- La SPP a réussi à mobiliser tous les secteurs de la population locale (1300 personnes disséminées dans 12 villages) et à les faire participer à la planification de l'avenir de Prespa. Par exemple, une proposition de développement intégré a été élaborée en 1994 par la SPP avec les collectivités et les habitants du site. Acceptée par le gouvernement, cette proposition est en train d'être mise en pratique. La SPP offre ses conseils aux communautés locales et les aide à assurer la gestion durable des ressources de la région. Elle a, par exemple, aidé des agriculteurs à obtenir le label biologique pour leurs produits, et a contribué à la promotion des produits et de l'artisanat traditionnels.
- La SPP privilégie la sensibilisation et l'éducation du public. Un premier Centre d'information, destiné tout particulièrement aux écoliers, a été établi en 1992, et un deuxième a été créé en 1995, consacré aux pêcheries et aux poissons de Prespa. A cela viennent s'ajouter des programmes d'éducation et de formation en matière d'environnement ainsi que des publications.
- Prespa étant une zones humides transfrontière, la SPP entretient des contacts étroits avec l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine afin de promouvoir la gestion intégrée du bassin.

Lake Naivasha Riparian Association, Kenya

La Lake Naivasha Riparian Association (LNRA) (Association des riverains du lac Naivasha) fait œuvre de pionnier en montrant qu'une collectivité locale peut jouer un rôle de premier plan, prendre les principales initiatives et obtenir des résultats allant dans le sens de la conservation à long terme et de l'utilisation rationnelle des zones humides. Cette association fait une démonstration remarquable de la mise en pratique de deux objectifs majeurs de la Convention de Ramsar, à savoir, la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides pour le bien-être des populations locales, à partir d'un consensus sur les principaux problèmes à résoudre et d'un engagement croissant des divers intéressés à prendre les mesures qui s'imposent.

Le lac Naivasha se trouve dans la vallée du Rift, au Kenya, à environ 1880 mètres d'altitude. Le système de zones humides désigné comme site Ramsar couvre une superficie de 30 000 hectares et comprend un lac d'eau douce de faible profondeur et un lac de cratère plus profond. Etant l'un des rares lacs d'eau douce du pays (et d'Afrique de l'Est), le lac Naivasha constitue une source et un réservoir d'eau très précieux pour l'homme.

Fondée en 1926, la Lake Naivasha Riparian Owners Association (Association des propriétaires riverains du lac Naivasha) est devenue la Lake Naivasha Riparian Association (Association des riverains du lac Naivasha) après avoir reconnu que les propriétaires terriens n'étaient pas les seuls intéressés. Les membres de cette association viennent d'horizons très divers, par exemple, propriétaires de petites parcelles individuelles, horticulteurs importants, producteurs laitiers et propriétaires d'élevages en ranch, hôteliers, pasteurs, pêcheurs et enfin, organismes de droit public, comme la Compagnie d'électricité du Kenya, le Kenya Wildlife Service (Service de la faune et de la flore sauvages du Kenya), le Conseil municipal de Naivasha, le ministère des Ressources en eau, le Secrétariat national à l'Environnement, le Département de la pêche et le ministère de l'Agriculture.

Cette association vise essentiellement à assurer la gestion écologiquement rationnelle des ressources du lac Naivasha. Elle plaide en faveur de la bonne pratique et établit des mécanismes permettant d'appliquer la politique, la législation et les réglementations relatives à l'environnement, en collaboration avec chaque membre et groupe de membres, ainsi qu'avec les secteurs gouvernementaux et les ONG concernés.

Au nombre des principales réalisations de l'Association figurent:

- La désignation des zones humides du lac Naivasha en tant que site Ramsar;
- La production d'un plan de gestion pour la région (1996); le plan initial est axé sur le site Ramsar, étant entendu qu'une approche au niveau du bassin versant sera adoptée durant le processus de mise en oeuvre ;
- La création d'un Comité d'application du plan de gestion, représentant la communauté au sens large, y compris le gouvernement, pour diriger la mise en application du plan (1997);
- L'élaboration de codes de conduite pour divers groupes d'intérêts (horticulteurs, voyageurs, producteurs de viande bovine et de produits laitiers, urbanistes, producteurs d'électricité géothermique). Ces codes de conduite constituent des annexes au Plan de gestion et visent à garantir l'élaboration et l'adoption librement consentie de principes de bonne pratique ;
- Un rôle de catalyseur dans des activités telles que l'introduction de l'irrigation au goutte-à-goutte, l'amélioration du fonctionnement de la station municipale d'épuration des eaux usées, l'opposition à la cession des terres riveraines, etc.;
- Le lancement du processus de surveillance continue à long terme qui permettra la révision et la mise à jour du plan de gestion.

La LNRA remplit tous les critères d'attribution du Prix Ramsar. C'est un exemple enthousiasmant de direction communautaire, qui démontre que la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont des objectifs parfaitement réalisables en Afrique, et qui contribuera à faciliter la compréhension des objectifs de la Convention et de leur mise en pratique.